

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL DE GREZ-DOICEAU

Compte-rendu du groupe de travail « Convivialité et solidarité » Jeudi 27 novembre 2014

Présent(e)s :

Alain Clabots, Luc Coisman, Laetitia de la Kethulle, Dimitri Dewilde, Jean-Marie Dresse, Thierry Lederer et Denis Marion

Ordre du jour

- Créer une plateforme des associations
 - Répondre au besoin en termes d'accueil de la petite enfance
-

Créer une plateforme des associations

Luc Coisman explique qu'il y a déjà des choses qui sont mises en place comme le site internet ou le guide communal.

Lors de la mise à jour de ces moyens de communication, Il sera important que l'on développe la partie associative.

Il est précisé que si une plateforme voit le jour, celle-ci devra se trouver sur le site internet officiel de la commune. Le site communal permettant d'avoir des « minisites intégrés», cela ne poserait pas de problème.

Cette plateforme pourrait accueillir comme information :

- la liste des associations
- un agenda de leurs événements (pour éviter d'en avoir plusieurs aux mêmes dates)
- les documents nécessaires à l'organisation d'événements sur la commune (comment avoir du matériel à prêter, comment obtenir une salle, quelles sont les documents à remplir, les personnes de contact à l'administration ... - check-list)
- les démarches à réaliser pour une association (création d'une asbl, les statuts...)
- motiver les personnes à devenir bénévoles et à s'impliquer

Avant de travailler sur cette plateforme, il faut :

1. collecter un maximum d'information sur les associations présentes sur le territoire.

Pour ce faire, Caroline créera un Excel reprenant les informations suivantes : nom de l'association, type d'association, statut, responsable, coordonnées, site internet.

Ce document sera partagé au groupe via Google Drive afin que chacun puisse le compléter.

2. Une fois ce tableau complété, le **groupe de travail se réunira pour finaliser ce listing** et ainsi préparer la réunion où l'on accueillera toutes les associations.
3. **organiser une réunion où le monde associatif sera invité** afin de savoir si cette plateforme pourrait devenir un outil intéressant pour eux et également savoir ce qu'il souhaiterait retrouver comme information dessus.

Divers

- Il est proposé de relancer le monde associatif dans le cadre de la semaine du Bien-Vivre.
- Il faudrait se renseigner auprès de l'Office du Tourisme pour savoir s'il souhaite relancer le souper des Présidents

Répondre au besoin en termes d'accueil de la petite enfance

Un topo de la situation existante est réalisé:

En 2012, on a recensé 101 naissances ;

En 2013, on a recensé 107 naissances ;

En 2014 (jusqu'au 15 novembre) on en a recensé 97.

Avec actuellement comme lieux d'accueil sur le territoire communal :

- la crèche communale pouvant accueillir 36 enfants à Grez-centre et 10 enfants à Pécrot ;
- la crèche du Centry pouvant accueillir 30 enfants ;
- 3 accueillantes autonomes pouvant accueillir chacune 4 enfants ;
- 3 accueillantes conventionnée pouvant accueillir chacune 4 enfants.

Il y a donc 90 places équivalents temps pleins (ETP) sur la Commune de Grez-Doiceau.

Dans un avenir proche, il y a un projet d'intégrer une crèche à la ZACC de Gastuche pouvant accueillir à nouveau 36 enfants ETP.

Alain Clabots précise qu'à l'époque la Province voulait bien mettre deux locaux à disposition pour les accueillantes dans la ZACC de Gastuche

Le groupe de travail constate qu'il y a beaucoup de demandes mais que l'offre ne suffit pas. De plus, la création de crèche coûte cher.

Plusieurs réflexions/propositions sont réalisées :

- mettre un local clé sur porte à disposition des accueillantes (cfr Incourt)
- mettre sur pied un projet intergénérationnel
- créer une page sur la petite enfance dans le bulletin communal

Une brochure avait déjà été réalisée en 2011 reprenant diverses informations pouvant intéresser les futurs parents. Celle-ci est actuellement en correction.

A la suite d'un débat entre les membres, il a été décidé **d'organiser une réunion avec tous les intervenants de la petite enfance** afin de réfléchir ensemble à cette fiche-projet.

Les acteurs concernés sont :

- les directrices des crèches
- les accueillantes conventionnées (cfr ISBW)
- les accueillantes autonomes
- l'ISBW
- l'ONE
- le CPAS et son service destiné à la petite enfance